

PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

Marine Guillon et Lucie Lechat

ORS-CREAI Normandie

NOTE RESSOURCES /



La collection « Note ressources » proposée par l'ORS-CREAI Normandie a pour objectif de documenter les acteurs des champs sanitaire, social et médico-social, sur une thématique donnée, à partir de la réalisation d'une revue de bibliographique nationale, régionale, voire infra-régionale.

SOMMAIRE /

- 1 Préambule
- 2 Les notions-clés et principaux constats
- 4 Les mesures et actions nationales
- 5 Quelques repères en Normandie
- 6 Quelques zooms sur les ressources et les initiatives en Normandie
- 8 Les enjeux et les perspectives
- 9 Bibliographie

▶ PRÉAMBULE

La situation des personnes les plus fragiles est très diversifiée et liée à des déterminants sociaux, économiques et environnementaux défavorables qui, s'ils se cumulent, peuvent accentuer la fragilité de ces publics. La précarité peut ainsi amener, si elle perdure ou si d'autres difficultés interviennent (ex : logement, santé, ressources...) à une situation de pauvreté.

Les personnes les plus fragiles peuvent être confrontées à des situations discriminantes. Face à ce constat, la Loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale vise à favoriser l'égalité de traitement. Cette loi fait de la « Précarité Sociale » le 21^{ème} critère de discrimination au motif « de la particulière vulnérabilité d'un individu résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur » dans le droit pénal et le droit du travail

et modifie la Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

La fragilité sociale, la précarité et la pauvreté sont indubitablement liées aux inégalités sociales de santé. Il est ainsi apparu nécessaire de revenir dans un premier temps sur ces notions en précisant les concepts clés et les principaux constats, les mesures et les actions nationales quant à la situation de pauvreté et de précarité. En complément, la réalisation d'un état des lieux normand et le recensement de quelques ressources et initiatives régionales permettent de repérer les enjeux et les perspectives sur le territoire.



Association
ORS-CREAI
Normandie

NOTE RESSOURCES /

Précarité

La précarité renvoie à ce qui est instable, incertain, à une fragilité dans la situation d'un individu. Il existe plusieurs types de précarités : du logement, énergétique, dans l'emploi, de santé, etc.

Pauvreté

Lorsqu'on parle de pauvreté on perçoit principalement l'absence ou l'insuffisance de ressources (monétaires notamment). Les seuils de pauvreté monétaire sont les plus fréquemment utilisés pour quantifier la pauvreté.

Selon l'INSEE, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Cette définition permet une objectivation et une quantification des populations concernées, mais la pauvreté peut renvoyer aussi à la perception des individus (approche ressentie).

La pauvreté est multidimensionnelle et systémique :

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui ne se réduit pas à une absence de revenus et peut faire l'objet de différentes mesures. De nombreux paramètres peuvent être pris en compte tels qu'avoir un logement, un statut administratif, être dans la pauvreté depuis 1 ans ou 10 ans, être né dans une famille pauvre, changement brutal de situation (perte emploi...).

Inégalités

Aborder les questions de précarité et de pauvreté c'est aussi interroger les inégalités. Les formes d'inégalités tout comme celles de la précarité et de la pauvreté sont multiples (sociales, de santé, d'accès à l'emploi, de conditions de vie, de genre...).



Figure : les 8 dimensions de la pauvreté, ATD-Quart Monde et Université d'Oxford

Stratégie de la lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 est axée autour de 5 engagements :

- **L'égalité des chances dès les premiers pas** pour rompre la reproduction de la pauvreté et la **garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants** (tarification des crèches, tiers payant mode de garde, plan de formation des professionnels de la petite enfance, petits déjeuners à l'école, tarification sociale des cantines)
- **La garantie d'un parcours de formation pour tous les jeunes** (obligation de formation jusqu'à 18 ans, sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE))
- **L'amélioration de l'accessibilité des droits sociaux**, plus équitables et plus incitatifs à l'activité (renouvellement de la CMU-C pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), déploiement de points conseil budget, revenu universel d'activité, meilleur accès aux soins)
- **L'investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi** (création d'un service public de l'insertion et de l'emploi, accompagnement des bénéficiaires du RSA, plan de formation pour les travailleurs sociaux)

Pour en savoir plus sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté: [info](#)

Pour aller plus loin : Bilan d'étape de la stratégie Pauvreté, [ici](#)

Qui est plus vulnérable face à la précarité et à la pauvreté ?

La pauvreté est multidimensionnelle et de nombreux déterminants peuvent être en jeu. Les analyses statistiques montrent le lien significatif entre certaines situations socio-économiques et des conditions de précarité et de pauvreté. Ainsi, les personnes les plus vulnérables sont :

- Les **familles monoparentales** dont le chef de famille est une femme le plus souvent,
- Les **jeunes** parce qu'ils sont rapidement confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi par manque d'expériences, parce qu'ils n'ont pas de capital financier les assurant en cas de difficultés financières, et parce que certains sont moins diplômés donc plus vulnérables,
- Les **travailleurs pauvres et les personnes au chômage** dont les revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins essentiels (nourriture, logement, vêtements...),
- Les personnes issues de certaines **catégories socio-professionnelles** : les ouvriers, les employés, les agriculteurs dont les revenus sont plus faibles comparés à d'autres personnes telles que les cadres supérieurs,
- Les **personnes avec un handicap** parce que les indemnités ne couvrent pas toujours leurs besoins et parce qu'elles ont davantage de difficultés à être intégrées dans la société,
- Les **personnes immigrées**,
- Les **personnes vivant en milieu rural isolé** par effet d'isolement territorial avec un plus faible accès aux biens et services ou vivant dans les **quartiers prioritaires Politique de la ville** par effet de concentration de populations cumulant des situations socio-économiques précaires et faisant face à plus de discriminations.

Le modèle social français avec son système de protection sociale permet de réduire les situations de pauvreté par des mesures et dispositifs de droit commun tels que :

- Les **prestations familiales** : elles permettent d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants (prime à la naissance, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé...). Certaines prestations sont sans conditions de revenus.
- Les **allocations logements** et le **fond de solidarité logement (FSL)** : l'objectif est de réduire le montant du loyer en mobilisant 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS).
- Les **minimas sociaux** : ils visent à assurer un revenu minimal à une personne ou sa famille. Il peut s'agir du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et l'allocation spécifique aux personnes âgées (Aspa)
- **L'assurance chômage, les protections sociales des demandeurs d'emploi et aides à l'insertion professionnelle** (aides à la mobilité, à la formation, à la création d'entreprise, Garantie Jeune, fond d'aide aux jeunes (FAJ)...)
- La **Protection universelle maladie** (PUMA – ex CMU) pour garantir une prise en charge des frais de santé à tous (travaillant ou résidant en France de manière stable et régulière) sans rupture de droits en cas de perte d'emploi ou de changement de situation professionnelle. Elle est complétée par la Complémentaire santé solidaire (C2S), mutuelle de santé gratuite, qui facilite l'accès aux soins des personnes ayant de faibles ressources.
- L'**aide spécifique ponctuelle** (ASAP) est une aide financière destinée aux étudiants en formation initiale, boursiers ou non, qui rencontrent momentanément de graves difficultés. L'aide est attribuée par les services sociaux des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) après un travail d'évaluation sociale. Elle peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. Plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire. Le montant maximal d'une aide ponctuelle est de 1 707 €. Si plusieurs aides ponctuelles sont accordées, le montant cumulé maximal est de 3 414 €.

Plusieurs mesures nationales sont déclinées à l'échelle locale.

Les stratégies nationales se basent sur des aides financières. Néanmoins, on constate des non-recours à ces aides pour diverses raisons notamment la complexité des démarches pour en bénéficier et la non connaissance des droits, mais aussi par refus de percevoir des aides (stigmatisant).

QUELQUES REPÈRES EN NORMANDIE/



Dix-huit hauts commissaires à la pauvreté, rattachés à chaque préfet de région ont été nommés par le Premier ministre. Ils ont pour mission d'assurer le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires. Le haut-commissaire de la région Normandie, Christian Forterre, a pris ses fonctions le 2 septembre 2019, auprès du préfet de la région Normandie pour permettre la conduite et le déploiement de la stratégie au plus près du territoire.

	France métrop.	Normandie	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Population en 2017	64 639 133	3 330 478	694 002	601 843	496 883	283 372	1 254 378
Taux de pauvreté en 2018	14,8 %	13,5 %	12,4 %	12,5 %	12 %	15,4 %	14,9 %
Part des ménages fiscaux imposés en 2018	51,7 %	48,8 %	49,8 %	51,5 %	45,6 %	42,9 %	49,7 %

Source : INSEE

Taux de pauvreté : seuil à 60 %

La région Normandie présente en 2018 un taux de pauvreté de 13,5 %, soit un taux inférieur à celui observé en France métropolitaine (14,8 %). Des disparités territoriales sont notées avec une situation plus défavorable pour les départements de l'Orne et de la Seine-Maritime (respectivement 15,4 % et 14,9 % contre 12,5 % dans l'Eure, 12,4 % dans le Calvados et 12 % dans la Manche).

Concernant la part des ménages fiscaux imposés, les différences entre département peuvent également être liées à la structure par âge. Certaines personnes âgées (75 ans et plus) et/ou dans certaines situations (hébergées en maison de retraite médicalisée, ayant de faibles conditions de ressources, dispositifs de maintien à domicile ouvrant droit à exonérations...) peuvent être exonérées d'impôt. Ceci peut expliquer un plus faible taux de pauvreté dans la Manche et une part de foyers fiscaux imposés moins importante que dans d'autres départements.

Zoom sur l'évolution des prestations sociales pour mesurer les impacts de la pandémie

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) réalise un suivi mensuel des prestations de solidarité permettant d'éclairer les conséquences de la crise sanitaire à l'échelle nationale et départementale ([info](#)).

En Normandie, comme dans les autres régions, on observe une hausse du nombre d'allocataires RSA en 2020 par rapport à 2019. Cette augmentation est plus prégnante sur les départements de la Manche, l'Eure et le Calvados. La Seine-Maritime fait partie des départements les moins touchés et l'Orne se situe en dessous de la moyenne nationale (+9,2 % en France métropolitaine).

On observe également une hausse des bénéficiaires de l'ASS entre 2019 et 2020 en Normandie (+ 5,5 % vs 6,4 % en France métropolitaine). Cette augmentation est plus marquée dans le département du Calvados et dans l'Orne.

	Normandie	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
RSA (nov 2020/nov 2019)	+ 6,9 %	+ 9,2 %	+ 9,3 %	+ 10,2 %	+ 7,7 %	+ 4,7 %
ASS (oct 2020/Oct 2019)	+ 5,5 %	+ 9,1 %	+ 4,1 %	5,4 %	6,1 %	4,4 %

Source : DREETS, 2021

En janvier 2021, en Normandie, 400 étudiants ont bénéficié d'une aide spécifique ponctuelle (ASAP) attribuée par le service social du Crous et 450 en février 2021. En février 2021, 10 960 étudiants non boursiers ont bénéficié au moins une fois d'un repas à 1 € vendu dans les structures des Crous, contre 7 970 étudiants boursiers. 15 000 étudiants boursiers ont bénéficié au moins une fois d'un repas à 1 € de septembre à décembre 2020.

QUELQUES ZOOMS SUR LES RESSOURCES ET LES INITIATIVES EN NORMANDIE

Les acteurs institutionnels ou issus de la société civile portent des dispositifs et initiatives pour appuyer les mesures nationales et renforcer l'accès aux droits des publics les plus vulnérables en coordonnant et mobilisant les ressources et expertises locales. Nous avons souhaité illustrer ces réalisations au travers de quelques exemples qui ne sont naturellement pas exhaustifs. Si vous souhaitez porter à notre connaissance vos initiatives et les partager plus largement, n'hésitez pas à nous contacter.

Collectif ALERTE (Normandie)



Quoi ? Le Collectif ALERTE normand suit les phénomènes de pauvreté et d'exclusion en région et apporte leur contribution au processus de concertation mis en œuvre début 2018 sur le territoire national. Il a pour mission de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre. (cf. <https://www.alerte-exclusions.fr/>). Ce Collectif est co-porté par l'URIOPSS de Normandie et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).



Pour qui ? Le Collectif ALERTE de Normandie s'appuie sur les connaissances des associations et des fédérations contribuant à la lutte contre les situations de pauvreté et d'exclusion.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

L'outil interactif « Les personnes âgées dans l'Eure » (Département de l'Eure)



Quoi ? L'outil interactif développé par le département de l'Eure présente les données concernant les personnes âgées euroises sur l'offre en établissement ou service social ou médico-social (à domicile et en établissements), la démographie, l'isolement, les conditions de logement, la mobilité et les équipements et revenus.



Pour qui ? Les personnes âgées, les familles, proches aidants et les acteurs intervenant auprès de personnes âgées.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

La démarche Manche inclusive (Département de la Manche)



Quoi ? La démarche « Territoires 100 % inclusif » consiste à :

- Identifier les conditions de réussite, les bonnes pratiques et les freins à la réalisation de la société inclusive.
- Permettre aux habitants de mieux vivre ensemble dans tous les domaines de la vie des Manchois : la citoyenneté, les droits, le logement, l'école, le travail, la santé, le sport, les loisirs, la culture...



Pour qui ? La participation et la coordination de tous les acteurs engagés (ex : Etat, collectivités, associations, professionnels de santé...) dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap afin de lutter contre les ruptures de parcours.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

Groupe de travail précarité-pauvreté de la plateforme sanitaire et sociale (Normandie)



Quoi ? Dans le cadre de la plateforme Normandie Etudes Observation (NEO), est proposée la mise en place d'un groupe de travail « Précarité – Pauvreté » permettant de présenter la stratégie de lutte contre la pauvreté, d'identifier les questionnements et les problématiques, de partager des informations disponibles et de mutualiser des informations sur la situation des publics les plus précaires



Pour qui ? Ce groupe de travail est un espace collaboratif afin de permettre aux acteurs de mutualiser leurs connaissances sur cette thématique.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

Le Médicobus (CTPS Orne-Est)



Quoi ? Le Médicobus dans l'Est de l'Orne conduit à :

- Proposer une offre de soins mobiles avec une équipe d'une douzaine de médecins se relayant pour recevoir les patients en consultations,
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.



Pour qui ? Le Médicobus s'adresse aux patients qui n'ont plus de médecin traitant ou dont le médecin habituel est indisponible pour prendre en charge une demande de soins non programmé. L'Est de l'Orne est identifiée comme une Zone d'intervention prioritaire par l'ARS (zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins).

Pour en savoir plus : [Infos](#)

Le Territoire « Zéro Chômeur de longue durée » (Ville de Colombelles)



Quoi ? Cette expérimentation portée par la ville de Colombelles vise à requalifier la dépense publique liée au coût du chômage vers le co-financement d'Entreprises à But d'Emploi qui pourraient salarier des personnes en recherche d'emploi depuis plus d'un an sur des activités non-concurrentielles avec le tissu économique local et portant un intérêt général manifeste.



Pour qui ? L'expérimentation tend à favoriser l'emploi en CDI de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'Etat et les collectivités et positionnées sur des activités non concurrentielles.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

Réseau Santé Précarité (Métropole Rouen Normandie)



Quoi ? Le Réseau Santé Précarité (RSP) sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans le Programme Régionale pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes en situation de précarité (PRAPS) avec une coordination assurée par l'association Emergence-s. Le RSP est une entité « ressource » pour les professionnels du sanitaire, du social et du médico-social (ex : espace d'interconnaissances, d'échanges de pratiques, création d'outils et des ressources, diffusion d'informations sur les dispositifs, les acteurs et les outils existants à destination des acteurs du territoire).



Pour qui ? Il réunit des acteurs associatifs, institutionnels, et des usagers, afin d'élaborer des projets opérationnels, visant le décroisement des acteurs du social, du médical, du médico-social, un accès aux soins universel et la fluidité des parcours de soin.

Maisons France Service (France)



Quoi ? Les Maisons France Service correspondent à des Maisons de service au public (MSAP) remaniées.

- Un guichet unique pour l'accompagnement aux démarches administratives
- Un objectif de maillage du territoire via des structures fixes ou mobiles (bus)
- Des agents polyvalents formés



Pour qui ? À terme, une maison France Service sera déployée par canton. Les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville seront dotés en premier

Pour en savoir plus : [Infos](#)

ET AILLEURS ?

Un groupe de travail régional sur la pauvreté en milieu rural en Auvergne Rhône Alpes

Quoi ? Une approche spécifique rurale via la mise en place d'un groupe de travail régional sur la pauvreté en milieu rural est venu compléter la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et ses 15 groupes de travail régionaux mis en place par le préfet de région et coordonnés par la commissaire à la lutte contre la pauvreté.

Pour qui ? La dynamique d'action sur la pauvreté-précarité en espace rural participe à rendre plus lisible et visible ce sujet, et à concevoir des actions auprès des professionnels du développement rural et des élus.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

Territoire zéro non-recours aux droits (Bastia)

Quoi ? Le CCAS de Bastia lance le premier « territoire zéro non-recours aux droits » pour améliorer l'accès aux droits sur le territoire de la commune de Bastia et les aider à effectuer les différentes démarches. Cette expérimentation est issue d'une convention entre la préfecture de Haute-Corse, la mairie de Bastia et une trentaine d'acteurs tels que la banque de France, le CCAS, les associations de lutte contre la pauvreté, la CPAM, la CAF et les bailleurs sociaux.

Pour qui ? Les habitants des quartiers de Paese Novu et de la Cité des Monts à Bastia.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

Le livre blanc « Rendre visible les invisibles »

Quoi ? Ce livre blanc est issu d'un collectif d'associations de solidarité du Pays de Cornouaille-Quimper animé par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de Quimper qui a pour but de rendre visible les nouvelles formes de pauvreté qui émergent et ce qu'elles génèrent pour les publics et les territoires concernés.

Pour qui ? Il s'agit d'attirer l'attention des collectivités territoriales, des institutions et des partenaires privés, sur l'expérience de terrain acquise par les associations de solidarité et des droits de l'Homme.

Pour en savoir plus : [Infos](#)

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES

Liste de propositions non exhaustive

LES STRATEGIES ET LE PERIMETRE D'ACTION NATIONALE

La crise sanitaire a fragilisé beaucoup de ménages (précarité étudiante, précarité énergétique, logement, santé, difficultés économiques, recours accrus à l'aide humanitaire...) et il est essentiel de renforcer et de développer les études menées sur les effets de la crise sanitaire auprès de ces publics (ex : impacts sur la construction des logements sociaux, la scolarité, l'accès aux droits, les impayés de loyers, les troubles psychiques, les risques d'expulsion locative...).

ZOOM SUR LES DERNIERS RAPPORTS SORTIS

Afin de mieux connaître ce sujet et d'étayer des réflexions quant aux enjeux et perspectives, il est apparu nécessaire de s'appuyer sur les principaux rapports (Fondation Abbé Pierre, Oxfam, ATD Quart Monde, Banque alimentaire...) concernant la situation de pauvreté et de précarité sur le territoire.

« Remise en cause de l'indicateur monétaire de la pauvreté et prise en compte des différentes dimensions de la pauvreté dans les politiques locales (Oxfam, ATD) »

Parmi la diversité des situations, on retrouve une remise en cause de l'indicateur monétaire de la pauvreté. Les plus récents rapports mettent en lumière la situation des personnes les plus fragiles qui revêt des réalités sociales et économiques très diverses à l'échelle internationale et nationale.

« Progression des inégalités économiques »

Par ailleurs, le système économique a généré des inégalités notamment pour les plus fragiles (les travailleurs précaires, les grands oubliés du plan de relance discuté ci-dessous). Parallèlement, la crise sanitaire a creusé ces inégalités avec une progression des fortunes des milliardaires et en parallèle une progression du nombre de personnes en situation de précarité.

« Renforcer les filets de sécurité, relever les minima sociaux et étendre les expérimentations locales »

L'expérimentation de la Ville de Bastia souligne que l'approche territoriale est facilitatrice, mais il faut être vigilant sur le développement des expérimentations et son périmètre d'intervention (ex : action dans les quartiers relevant de la politique de la ville à Bastia avec une perspective « d'aller dans les territoires ruraux »). Par ailleurs, d'autres actions sont à engager comme le renforcement des filets de sécurité et le relèvement des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Protection universelle maladie...) en faveur des publics les fragiles.

« Renforcement de la prise en compte des travailleurs précaires dans le plan de relance »

Le plan de relance est une relance sociale et territoriale pour soutenir les plus précaires. Il permet de mieux soutenir et accompagner les jeunes ainsi que de protéger les plus modestes à toutes les échelles. Alors que la situation des travailleurs les plus précaires semble se dégrader (progression du taux de chômage, aide ponctuelle pour ceux qui sont en grande difficulté...), la prise en compte de leurs difficultés dans le plan de relance apparaît indispensable.

LES ACTIONS ET MESURES DU TERRITOIRE

Ces pistes de réflexion sur la mise en œuvre des actions et des mesures du territoire doivent également permettre de :

- **Développer les partenariats locaux** comme par exemple les analyses des besoins sociaux des territoires ou encore via les Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (ex : PDALHPD 2017-2022 du Calvados avec une valorisation du Prêt Locatif aidé d'Intégration pour les petits logements sur la Communauté Urbaine de Caen la mer).
- **Impliquer et valoriser la population en tant qu'acteur** afin de mettre en avant les compétences non reconnues et leurs potentialités (entraide, « débrouillardise » ...).
- **Rendre davantage visible les actions des acteurs du territoire** (ex : livre blanc de la Ligue des Droits de l'Homme de Quimper, groupe de travail régional de la région Auvergne Rhône Alpes...).
- **Favoriser la montée en compétences des professionnels** afin d'améliorer le repérage et l'identification des ressources du territoire (ex : actions, services, projets, dispositifs...) dans l'optique de renforcer l'articulation des actions tout en respectant les enjeux du territoire. Le décroisement des secteurs et le changement des pratiques professionnelles participent à termes à l'élargissement des compétences et à l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.
- **Repérer et rendre visible les « potentiels bénéficiaires » aux aides sociales.** Il est essentiel de mieux connaître et comprendre la diversité des situations de fragilités socio-économiques. Une cause du non-recours est la multiplication des facteurs de risque et la complexité des démarches d'aides (ex : aides à l'énergie, alimentaire...) et il est nécessaire d'accompagner les potentiels bénéficiaires dans l'accès aux droits.

LA MOBILISATION DU COLLECTIF

Poursuivre le travail de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation et favoriser une prise de conscience collective

Les représentations négatives des publics les plus fragiles et l'absence d'une prise de conscience collective alimentent les difficultés rencontrées par ces publics. La stigmatisation a un impact sur la situation des plus précaires. Sans mouvement social pour prendre conscience des inégalités sociales, il manque la confiance pour répondre collectivement aux enjeux des inégalités sociales, réinventer collectivement au niveau des territoires (chaque territoire a ses spécificités) et apporter des réponses aux besoins. Une mobilisation collective des acteurs du territoire et de la population générale représente un levier pour aborder les mesures et les actions de lutte contre la pauvreté et les inégalités afin d'apporter les réponses aux besoins.

LES NOUVEAUX FUTURS OUBLIES ?

Travailler sur la précarisation des jeunes, notamment étudiante (cf Fondation Abbé Pierre)

La crise sanitaire a accentué et mis en avant la précarisation des jeunes, notamment celle des étudiants et des primo-arrivants sur le marché du travail. Peu de données sont actuellement disponibles sur la situation de ces derniers mais ces « potentiels nouveaux futurs oubliés » devront faire l'objet d'une grande attention.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE /

TEXTES LÉGISLATIFS

- Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté « Stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté : Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » (Octobre 2018)

ÉTUDES ET RAPPORTS :

- Observatoire des inégalités « Rapport sur la pauvreté en France » (1ère Edition 2018),
- Collectif ALERTE Normand « Lettre ouverte aux élus, représentants de l'Etat et à la Presse » (31 Janvier 2018),
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté « Dossier de presse : Installation des Hauts Commissaires à la lutte contre la pauvreté » (10 Juillet 2019),
- Mouvement ATD Quart Monde et Université d'Oxford « Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs : tout est lié, rien n'est figé » (Septembre 2019)
- Fondation Abbé Pierre « L'état du mal-logement en France » (2020),
- Réseau Santé Précarité – Métropole Rouen Normandie « Rapport d'activité » (2020),
- Le Grand Continent, « Une pandémie de la pauvreté » (5 Septembre 2020) et « Pandémie et Paupreté (17 Octobre 2020),
- Cabannes P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.), Calvo, M. (coord.), et al. (2020, septembre). Minima sociaux et prestations sociales - édition 2020. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social
- Calvo, M., Echegu, O. (2020, décembre). Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020. DREES, Études et Résultats, n° 1175
- Banques Alimentaires « Etude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et C.C.A.S. partenaires : Enquête 2020 » (Janvier 2021)
- Rapport Oxfam « Le virus des inégalités : réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste » (Janvier 2021)
- Webinaire UNADEL « Le virus de la pauvreté et des inégalités s'incruste » (11 Février 2021)
- Réseau national CRPV, Quartiers populaires, politique de la ville et Covid-19 - Des enseignements à tirer de la crise pour l'avenir, 2021



Association ORS-CREAI Normandie

Espace Robert Schumann
3 place de l'Europe
14 200 Hérouville-Saint-Clair

Tel : 02 31 75 15 20
Courriel : contact@orscreainormandie.org
Site Internet : www.orscreainormandie.org



Réalisation

Marine GUILLON
Lucie LECHAT

Avec la contribution de Pascale
DESPRES, Christelle MOULIE
et Annabelle YON

Directeur de publication

Pierre-Jean LANCRY

Copyrights

© Adobe InDesign
© Adobe Illustrator

Crédit image

ORS-CREAI Normandie



Une publication financée par la Région Normandie et l'ARS Normandie
dans le cadre des activités de diffusion de l'information de l'ORS-CREAI Normandie